



URPS
Pharmaciens
Pays de la Loire



Bulletin N°1 JUIN 2012

L'INFORMATION DES PHARMACIENS

Dans ce numéro :

Enfin, l'URPS Pharmacien peut vous	1
MAYENNE	1
Projet d' ETP	1
SARTHE	2
MAINE ET LOIRE	2
Convention Pass- Contraception	2
SIPS et GCS e-santé	3
VENDÉE	3
Membres URPS	4
Réunions 1er se- mestre 2012	4

Enfin, l'URPS Pharmacien peut vous informer !

L'Union Régionale des pharmaciens libéraux des Pays de la Loire, nouvelle entité que vous avez élue avec une forte participation, s'est constituée le 31 Mars 2011.

La mise en place a certes été laborieuse mais d'ores et déjà votre URPS est active et vous représente auprès de l'Agence Régionale de Santé et des différentes instances régionales.

En effet, la première expérimentation nationale d'éducation thérapeutique et de suivi des patients en post infarctus, a été financée dans les Pays de la Loire.

Dépistage, prévention, accompagnement des patients,

l'URPS Pharmacien assurera les missions confiées par notre nouvelle convention nationale en développant les expérimentations en coopération avec les autres professionnels de santé et la formation continue évidemment nécessaire.

L'URPS est aussi l'interlocuteur des instances comme les conseils généraux ou le conseil régional avec lequel nous venons de signer une convention de développement du Pass Contraception.

La tâche que vous nous avez confiée est multiple mais le défi de nouvelles perspectives d'exercice pour notre profession engage tous les élus de l'URPS.

J'espère que ce support vous

permettra de mieux appréhender ce qu'est l'URPS Pharmacien Pays de la Loire qui vous représente au quotidien dans tous les départements.



Alain GUILLEMINOT
Président URPS pharmaciens
Pays de La Loire



Sophie GONNEVILLE
Vice-présidente URPS
pharmaciens Pays de la
Loire

Mayenne

À l'issue de la première année, la mise en place est enfin effective en Mayenne et se traduit par une participation aux différentes réunions initiées par la délégation territoriale de l'ARS ou par les différents acteurs de l'organisation des soins sur le territoire.

J'ai ainsi pu assister à la première réunion de l'asso-

ciation des pôles et maisons de santé tenue à Renazé en 2011.

J'ai à cœur de rappeler que l'élaboration des projets des pôles et maisons de santé sur le territoire ne doit pas se faire sans que la profession y soit associée, comme le sont toutes les autres professions de santé, afin de ne pas détricoter notre maillage, ne pas

mettre en péril les confrères qui sont impactés, et ne pas compromettre l'accès aux soins des personnes résidants dans ces zones.

De nombreux projets sont à l'étude ou vont voir le jour et la profession doit être prête à trouver à chaque fois la solution pour y être associée, c'est notre avenir qui est en jeu.

PROJET EDUCATION THÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS

**une première
nationale à partir
de Septembre 2012.**

Cette ETP a pour thème le suivi du patient à l'officine en Post-infarctus à J 1 pendant 4 ans en individuel et non en cours collectif. 100 patients seront inclus dans l'expérimentation, et 10 officines sont en cours de sélection. La rémunération par patient sera de 250 € (identique à celle perçue en réseau hospitalier). Le choix des officines a comme premier critère la qualification ou non en tant que maître de stage. L'URPS pharmaciens est favorable à cette expérimentation et a demandé la présence de petites officines dans l'expérimentation. L'entrée de l'officine nécessite 40h de formation pour le pharmacien gérant les entretiens. Un budget a été alloué pour cette expérimentation d'un montant de :

Pour la prise en charge des patients : 250€ x 100 = 25.000€

Pour la formation 10.000€

Pour la mise en place du protocole : 2000 €

Ce budget est versé par l'ARS à l'URPS Pharmaciens Pays de la Loire. Cette somme sera ensuite reversée aux différents intervenants selon l'évolution dans le protocole d'ETP.

SARTHE



Françoise MAILLARD
URPS pharmaciens Pays
de La Loire

Lors de l'élaboration de la loi HPST, il a été prévu que les pharmaciens soient présents dans les comités d'accompagnement territorial des soins de premier recours C.A.T.S.

Votre élue de la Sarthe a ainsi, comme dans les autres départements des Pays de la Loire, pu assister à deux réunions organisées à la DT-ARS du Mans.

Tous les projets de santé qui sont fait dans tout le département sont analysés, encouragés, et facilités par des financements et des conseils spécialisés. Le grand problème reste d'assurer le remplacement des médecins qui

arrivent à la retraite. Pour exemple, alors que la Sarthe compte déjà un nombre de médecins insuffisant, les départs en retraite sont évalués à vingt par an sur cinq ans.

La réponse donnée : les Maisons de Santé Pluridisciplinaires MSP.

Quatre projets sarthois ont été validés cette année : Brulon, Conlie, Mayet et Sillé le Guillaume. Les bâtiments sortent de terre et vont regrouper médecins, infirmiers, kiné ... et la Pharmacie me direz vous ?

C'est là justement que se situe l'action du délégué URPS. Il peut

traduire devant le comité les craintes ou les espoirs de ses confrères concernés par cette révolution silencieuse. Il peut souligner l'importance de faire coïncider le mailage exemplaire des officines avec les projets portés par les médecins et les hommes politiques de terrain. Travail nécessaire et vital pour les pharmaciens.

On peut penser que les projets seront de plus en plus nombreux et l'attention de vos délégués se doit d'être totale et responsable. C'est ainsi que cela doit se passer, c'est mon espoir et mon but.

MAINE ET LOIRE



Dominique GOBLET
URPS pharmaciens Pays
de La Loire

Dans le Maine et Loire, nous avons eu 5 réunions du CATS, Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours.

Des ratios ont été étudiés pour déterminer les zones fragiles.

❖ Densité médicale actuelle (6 médecins généralistes pour 10 000 habitants)

❖ Densité à 5 ans de médecins de moins de 60 ans (4 médecins généralistes pour 10 000 habitants).

Notre département compte 790 659 habitants pour 362 com-

munes.

On y dénombre 845 médecins généralistes. Le Maine et Loire est à ce jour divisé en 11 territoires de premier recours. Ce sont les territoires de Angers, Baugé, Beaupréau, Brissac, Chalennes/Loire, Cholet, Haut Anjou, Lion d'Angers, Saumur, Seiches, Vihiers.

Au cours de nos réunions, nous étudions les projets de Maison de Santé, Pôle de santé.

La Maison de Santé est : « une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens ».

« Les Pôles de santé sont consti-

tés entre des professionnels de santé et le cas échéants des maisons de santé, des centres de santé, des réseaux de santé, des établissements de santé des établissements de services médico-sociaux, des groupements de coopération sanitaire et de groupements de coopération sociale et médico-sociale. »

Plusieurs projets sont en cours, PSP de Baugé, MSP de Chateaufort/Sarthe, Champigné/Miré, PSP du Segréen, MSP de Noyant, PSP de Longué.

CONVENTION PASS CONTRACEPTION URPS/CONSEIL REGIONAL (Cécile VERHAEGHE et Alain GUILLEMINOT)

Le Conseil régional des Pays de la Loire lancera le Pass prévention contraception en septembre 2012. Ce Pass s'adresse aux lycéens et aux apprentis, filles et garçons, scolarisés dans la région.

Il prend la forme d'un chéquier de huit coupons, qui sera remis, à la demande du jeune, par le personnel de santé scolaire ou éducatif « référent » de l'établissement. Il sera également progressivement diffusé dans les centres de planification et d'éducation familiale de la région.

Ce chéquier permet, sans avance de frais et de manière anonyme, un accès à la contraception et au dépistage des infections sexuellement transmissibles. Les coupons ouvrent droit à deux consultations médicales, à des prélèvements et analyses ainsi qu'à la délivrance de produits contraceptifs en pharmacie pour une durée moyenne d'un an. L'ensemble de ce parcours de soins est encadré par les professionnels de santé compétents (médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers...) à qui le jeune remettra un des coupons du chéquier, chacun se faisant ensuite directement rembourser par la région des Pays de la Loire.

Ce dispositif, qui sera complété par une politique de prévention accrue dans les établissements, s'inscrit dans un objectif d'éducation à la santé, au moment le plus approprié de la vie des adolescents. Il va dans le sens d'une responsabilisation des jeunes sur la question de leur sexualité. Il complète ainsi la politique régionale en faveur de l'autonomie des jeunes aux côtés notamment du Pass culture sport, du Pass complémentaire santé, du Pass Logement et du Pass Transport. Au total, 180 000 jeunes Ligériens pourraient être concernés par le Pass prévention contraception.

En savoir plus (à partir du 4 septembre 2012) : www.pack15-30.fr

Poser vos questions à la région sur le Pass prévention contraception : preventioncontraception@pack15-30.fr



Cécile VERHAEGHE
URPS pharmaciens Pays
de La Loire

SIPS et GCS e-santé

Dans le projet régional de santé des Pays de la Loire, arrêté en mars 2012, l'usage des technologies communicantes est un levier majeur.

L'ARS a confié au groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'Informations partagés de santé (SIPS).

Les enjeux sont nombreux : garantir la confiance des utilisateurs et promouvoir la sécurité des systèmes informatiques de santé ; le pilotage des systèmes informatiques 'métiers' afin qu'ils puissent communiquer entre eux de manière à ce qu'une organisation pluridisciplinaire en réseau (médecin traitant, équipe de premier recours dont les pharmaciens-équipe hospitalière ou médico-sociale) dispose d'un outil commun.

La région promeut le DMP (dossier médical personnel) et depuis mars quelques établissements ciblés ont commencé son déploiement : le Centre

Hospitalier de Challans, le CHU et la Clinique Brétéché à Nantes.

Toutefois ce DMP n'emporte pas pour l'instant une forte mobilisation du corps médical et est loin d'avoir le succès du Dossier Pharmaceutique.

Le GCS e-santé propose une messagerie sécurisée accessible à tous les professionnels de santé. L'URPS des Pharmaciens envisage son utilisation, par exemple en sortie d'hospitalisation, pour acheminer très rapidement la prescription du patient vers son pharmacien personnel.

Le Plan Régional de santé s'étend sur 5 ans de 2011 à 2016 et les réalisations d'e-santé s'étaleront dans le temps dans cet intervalle.

Parmi ses autres missions figure l'élaboration d'un portail internet à destination du patient/usager. Il s'agit de regrouper les informations sur l'offre

de santé dans la région. Cette plateforme doit faciliter la lisibilité et la compréhension du fonctionnement du système de santé. Les pharmaciens pourront apporter leur pierre à son utilisation, par ailleurs la technologie va permettre le stockage et l'échange de l'imagerie médicale (PACS).

L'ARS souhaite développer la télémédecine pour optimiser la consommation des ressources rares : télé cardiologie, télé-consultation de spécialistes, télé dialyse, amélioration des soins apportés aux détenus, etc....

Les pharmacies de garde figureront dans le répertoire opérationnel des ressources à l'usage des SMUR et SAMU.

<http://esante-paysdelaloire.fr/>



Pierre CHAMPION
URPS pharmaciens
Pays de La Loire

VENDÉE

En Vendée, le CATS (comité d'accompagnement territorial des soins de premiers recours) se réunit tous les deux mois. Il accompagne les porteurs de projet et les informe sur les différents financements possibles. Il instruit également les projets de maison de santé (MSP).

Pour notre département, le CATS s'étonne de l'engouement des collectivités pour les bailleurs privés (type Vendée Habitat) pour le développement de ces MSP. Cela peut se comprendre vu le traitement des dossiers !

Nous essayons à l'URPS pharmaciens d'aller à l'encontre d'une concentration des professionnels de santé dans les grandes agglomérations. Concentration que l'on nous dit inéluctable. Il est en effet important pour les malades

(comme pour notre réseau) de pouvoir trouver des soins médicaux de proximité. Les mentalités commencent à bouger et certains représentants comme celui de la MSA conviennent qu'il serait souhaitable d'avoir des MSP « satellites ». Rappelons que nous avons un excellent maillage sur le territoire et que nous devrions être source d'inspiration.

Il est inacceptable de créer des déserts médicaux et d'obliger nos concitoyens à parcourir des dizaines de kilomètres pour trouver un médecin.

D'ailleurs les représentants des médecins comprennent nos difficultés et s'interrogent sur l'avenir de nos confrères si les MSP se concentrent dans les chefs lieux de canton.

Ne déséquilibrons pas plus notre réseau par des transferts accordés par l'ARS et parfois

incompris par nos confrères.

Pour finir parlons des nouvelles missions. Grâce à la SFPC (société française de pharmacie clinique) quelques pharmaciens en France dont 4 de vos représentants en Pays de la Loire ont testé des programmes d'entretiens pharmaceutiques.

Nous serons attentifs pour que tout le monde, quel que soit la taille de sa structure, puisse participer demain à ce grand changement pour la pharmacie.

Il est évident que cela passera par une mise à niveau des connaissances et que des formations seront nécessaires. Elles devront être « à la carte » et s'adapter à la réalité de notre exercice.

Bon été à tous.



Mathias HUBERT
Hugo MEAS
URPS pharmaciens Pays
de La Loire

Réunions de l'URPS pharmaciens (de Janvier à Juin 2012)

URPS Pharmaciens Pays de la Loire

45 Avenue de la Libération
44400 Rezé

Secrétariat : Joëlle BARBE
Téléphone : 02.40.75.13.89



Pour tout appel à projet, vous pouvez prendre contact à l'adresse suivante: paysdelaloire@urpspharmacien.fr

Parmi les instances délibératives créées pour dialoguer avec les ARS figurent les Unions régionales des professionnels de santé. Les URPS sont les interlocuteurs des ARS pour représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral : médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, pédicures, podologues, orthophonistes, biologistes.

Elles contribuent à l'organisation et à l'évolution de l'offre de soins au niveau régional, à la continuité des soins et à la correction des déséquilibres démographiques. Elles ne se substituent évidemment pas aux syndicats professionnels, lesquels conservent leurs missions et leurs prérogatives, tant au plan national que local. Elles constituent néanmoins, face aux ARS, le moyen pour chaque profession de santé de faire entendre sa voix.

JANVIER

Le 02/01 Réunion e-santé à Nantes
Le 18/01 Réunion conseil régional dispositif prévention santé sexuelle
Le 24/01 la Rencontre Qualité/efficience « De la gestion des lits à l'ordonnance-ment »

FEVRIER

Les 02/02 réunions CATS 85
Le 02/02 DPSP Département Promotion de la Santé et Prévention 44
Le 03/02 Permanence des soins à Nantes
LE 08/02 CATS 72
Le 09/02 réunion CATS 44
Le 09/02 COREC conférence régionale de la santé et de l'autonomie à Nantes
Le 14/02 la Rencontre Qualité/efficience « De la gestion des lits à l'ordonnance-ment à Nantes
Le 22/02 CATS 49
Le 28/02 Comité régional MSP à Nantes

MARS

Le 14/03 réunion COPIL à Nantes
Le 22/03 réunion Pass contraception
Le 22/03 réunion CATS 49
Le 27/03 comité e-santé à Nantes
Réunion du Comité régional de concertation pour les ressources humaines 44
Le 28/03 Cellule Pilotage des Emplois et des Compétences
Chargé de projet démographie des professions de santé à Nantes
Le 29/09 CATS 85
Le 28/03 Assemblée générale association des pôles et maisons de santé libé-raux des pays de la Loire

AVRIL

Le 19/04 réunion ARS/URPS maillage pharmaceutique à Nantes
Le 24/04 CATS 44
Le 25/04 Soirée thématique PACS Régional E-SANTÉ à Nantes
Le 26/04 Conseil d'Administration GCS E-SANTE à Nantes

MAI

Le 09/05 CATS 72
Le 10/05 CATS 53
Le 14/05 Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie CRSA à Nantes
Le 15/05 Comité de pilotage des maisons de santé à Nantes
Le 24/05 Réunion maisons et pôles de santé à Angers
Le 31/05 Groupe régional sur la vaccination à Nantes

JUIN

Le 05/06 L'hospitalisation au domicile social ou médico social à Nantes
Le 07/05 CATS 85 ET 49
Le 08/06 Commission Spécialisée Pass Prévention à Nantes
Le 15/06 CODAMUPS 53
Le 19/06 CODAMUPS 85
Le 28/06 Centre départemental des professions de santé de Vendée à la Roche sur Yon
Le 29/06 Assemblée générale e-santé à Nantes



CHEYMOL
Frédérique

LAMBERT
Philippe

COUINEAUX
Benoît

RIOLI
Sophie

Président	GUILLEMINOT	Alain	27 rue de Nantes 44140 La Planche
Vice-présidente	GONNEVILLE	Sophie	12 Grande rue 53110 Lassay les Châteaux
Trésorière	GOBLET	Dominique	1 place du marché au chou 49160 Longué-Jumelles
Vice trésorière	CHEYMOL	Frédérique	Ctre Cial Rive droite 44470 Thouaré
Secrétaire	HUBERT	Matthias	106 rue Georges Clémenceau 85430 Olonne sur mer
Secrétaire Adjointe	MAILLARD	Françoise	37 avenue Bollée 72000 Le Mans
Commission de contrôle président	MEAS	Hugo	22 place Mendès France 85370 Nalliers
Commission de contrôle	VERHAEGHE	Cécile	80 rue Villebon 85230 St Gervais
Commission de contrôle	CHAMPION	Pierre	Boulevard de l'Europe 44120 Vertou
Commission de contrôle	LAMBERT	Philippe	Pharmacie PK3 Centre cial PK3 49300 Cholet
Commission de contrôle	COUINEAUX	Benoît	29 rue Bailleul 72130 Fresnay sur Sarthe
Membre	RIOLI	Sophie	90 place de l'église 85220 Commequiers